

Éoliennes. Le projet en voie d'être accepté

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie, mardi après-midi, à la préfecture.

Le projet d'implantation de huit éoliennes sur les sites de Kerros et Castel-Coudiec y a été évoqué.

Copie à revoir pour Kerros

Le maire, Yves André, et le pétitionnaire, VSB, étaient conviés.

La commission a donné un avis favorable à l'ensemble du projet demandant, toutefois, au pétitionnaire d'approfondir son approche du paysager sur le site de Kerros et de présenter cette nouvelle étude à la commission.

VSB va sans doute proposer, la prochaine fois, d'y installer des haies pour mieux masquer les installations.

C'est désormais le préfet qui

doit trancher, dans les semaines qui viennent. Le projet semble, en tout cas, en bonne voie d'être accepté.

Un recours probable

« J'ai appris la décision mardi soir », expliquait hier Yves André, le maire de Bannalec. « Cela fait cinq mois maintenant que l'enquête publique est terminée ». Tout le monde était dans l'attente.

Si le préfet suit l'avis de la commission (c'est très souvent le cas), le permis de construire pourrait être accordé avant l'été et les travaux démarrer dans la foulée.

Mais l'association d'opposants au projet, « C Du Vent », prévoyait d'intenter un recours dans le cas où le préfet l'approuverait. Les procédures pourraient, dans ce cas, prendre jusqu'à plusieurs années.